

# P!X

## ARCHITECTURE

SELARL d'Architecture au capital de 5000€  
Greffe du Tribunal de Commerce du Mans – SIRET 842 690 695 000 15  
Ordre National des Pays de La Loire n° S20256  
**6, rue Brasseur 72200 LA FLECHE**  
Tél. 02.43.94.01.08  
E-MAIL : corvaisier.archi@wanadoo.fr

**COMMUNE DE CERANS FOULLETOURTE - 72330**

**EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE**

**69 Rue du Marechal Leclerc 72330 – CERANS FOULLETOURTE**

Date : 15 NOVEMBRE 2018

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION :**

La présente consultation concerne l'**extension de la salle polyvalente 69 Rue du Marechal Leclerc – 72330 CERANS FOULLETOURTE.**

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE :**

### **2.1 - Procédure de passation :**

. Procédure Adaptée – Art. 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016.

### **2.2 - Décomposition en tranches et en lots :**

Les travaux sont répartis en 7 Lots individuels indépendants :

- 1 – TERRASSEMENTS, GROS-ŒUVRE, RESEAUX.
- 2 – CHARPENTE ET OSSATURES BOIS, BARDAGES, BAC ACIER, ZINGUERIES.
- 3 – MENUISERIES
- 4 – DOUBLAGES, PLAFONDS, ISOLATION
- 5 - CARRELAGES
- 6 – PEINTURE
- 7 – ELECTRICITE

- Les lots décrits ci-dessus concernent l'ensemble des travaux.
- Les travaux seront réalisés en une seule tranche.

Les entreprises sont soumises à soumissionner en corps d'état séparés. Elles pourront présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

Les entreprises répondant pour plusieurs lots devront obligatoirement remplir un acte d'engagement par lot.

### **2.3 - Compléments à apporter au C.C.T.P.**

Les Candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

S'ils leur apparaissent certaines erreurs ou omissions, ils devront le signaler au Maître d'œuvre.

### **2.4 - Variante**

En tout état de cause, chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation, solution de base, aux variantes et options proposées.

Les variantes que pourront apporter les candidats sont admises et seront chiffrées indépendamment. Ces variantes devront respecter les exigences du cahier des charges définies par la solution de base.

### **2.5 - Délai d'exécution :**

Le délai d'exécution est fixé à 5 mois **compris la période de préparation, non compris les congés payés et non compris les intempéries.**

### **2.6 - Délai de validité des Offres :**

Le délai de validité des Offres est fixé à QUATRE VINGT DIX JOURS (90 Jours) à compter de la date limite de remise des Offres.

**ARTICLE 3 – MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :**

**3.1 Obtention du Dossier d'Appel d'Offres :**

**- Par Dématérialisation : L'ensemble du dossier est consultable et téléchargeable sur le site Internet et commande publique par voie électronique à l'adresse suivante :**

**[www.sarthe-marchéspublics.fr](http://www.sarthe-marchéspublics.fr)**

**ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES :**

Les candidats remettent un dossier complet comprenant les pièces mentionnées ci-après. Les documents demandés doivent être signés par le candidat.

**4.1 – Pièces présentant la candidature :**

**4.1.1 – Situation juridique – références requises**

Les Candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- A)**
- 1** - La Lettre de Candidature DC1 complétée, datée et signée. Le candidat spécifie le ou les lots auxquels il se porte candidat.
  - Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, notamment :
    - 2** - Le formulaire DC2 complété, daté et signé, avec toutes pièces annexes précisant les références de l'entreprise et attestations de capacités concernant des opérations similaires, les moyens techniques et humains de l'entreprise, les qualifications ou certificat professionnel et ou justificatif d'inscription au registre de la profession, les renseignements relatifs à la situation financière de l'entreprise.
    - 3** - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
    - 4** - La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
    - 5** – Les Attestations d'Assurances R.C. et décennale en cours de validité.
    - 6**– Un mémoire technique portant renseignements sur les points particuliers suivants :
      - . Engagement sur les délais, moyens adaptés pour les respecter.
      - . Renseignements techniques, fiches et caractéristiques des matériaux et matériels proposés au regard des prescriptions techniques du dossier.
- B)**
- 1** - L'Acte d'Engagement (A.E.) ci-joint, dûment complété, daté et signé.
  - 2** – Le Bordereau Quantitatif et Estimatif des travaux.

**4.1.2 – Dispositions générales :**

Le marché ne sera attribué au candidat retenu que sous réserve de la production dans un délai de 10 jours après le choix de l'offre de l'ensemble des certificats visés à l'article par **(l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016)**.

A défaut de la fourniture de ces certificats dans le délai indiqué ci-dessus, son offre pourra être rejetée par la Collectivité sans mise en demeure. Le candidat classé second par la Commission d'appel d'offres pourra se voir attribuer le marché, sous réserve qu'il respecte lui-même les obligations indiquées dans le paragraphe précédent.

## **ARTICLE 4 – SELECTION, ELIMINATION DES CANDIDATS - JUGEMENT DES OFFRES :**

### **4.1 - Sélection des Candidats :**

Les Candidats seront sélectionnés au vu des renseignements fournis.

### **4.2 - Elimination des Candidats :**

Les conditions d'élimination et critères de jugement des capacités des candidats seront les suivants :

- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés ;
- Candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation, objet de la consultation, sont insuffisantes.

### **4.3 - Négociation:**

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Afin de sélectionner l'offre économiquement la plus favorable, le pouvoir adjudicateur pourra entreprendre une négociation avec les candidats ayant remis les offres jugées les plus intéressantes, suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés à l'article 4.4.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

### **4.4 - Critères du Jugement des offres et discordance dans l'Offre d'un Entrepreneur :**

Ce jugement sera effectué selon les critères suivants :

<b>Rang</b>	<b>Critère de jugement des offres</b>	<b>Pondération</b>
1	La valeur technique de l'Offre	60%
2	Prix des prestations	40%

#### **1 – La valeur technique de l'offre : 60 %**

Celle-ci sera évaluée sur une note maximale de 10 se décomposant ainsi :  
 . 8 points sur la conformité technique de l'offre, sur la précision du bordereau détaillé de prix ainsi que sa conformité vis-à-vis des prescriptions du dossier.

\* Cette note pourra être réduite à raison de – 2 points pour bordereau non précis (prix d'ensembles sans précisions quantitatives).

\* - 2 points pour bordereau de prix présentant des non conformités vis-à-vis des prescriptions.

\* L'absence de bordereau quantitatif dans l'offre de prix entraînera une déduction des 8 points affectés à la valeur technique.

. 2 points sur l'engagement des délais et moyens adaptés pour les respecter.

#### **2 – Le prix des prestations : 40 %**

Seul le montant de l'Offre qui figure à l'Acte d'Engagement sera le montant pris en compte pour le jugement de la consultation.

La note maximale de 10 sera attribuée pour l'offre la mieux placée (la plus faible). Les autres points attribués par déduction de la valeur obtenue par la division du prix de l'offre sur l'offre la mieux placée.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'Offre d'un Entrepreneur Candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'Entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire indiqué dans l'Acte d'Engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Lors de l'examen des Offres, la commission d'Appel d'Offres se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix qu'elle estimera nécessaires.

**ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES OFFRES :**

**ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES OFFRES :**

**5.1 – Transmission par voie électronique :**

Elles devront être transmises avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-dessus, et à l'adresse suivante : [www.sarthe-marchéspublics.fr](http://www.sarthe-marchéspublics.fr)

**Copie de sauvegarde**

*Conformément à l'article 41 III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une copie de sauvegarde pourra être envoyée en sus de l'offre dématérialisée.*

*Cette copie sera placée dans un pli scellé comportant la mention « copie de sauvegarde relative au marché « EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE ». Elle devra parvenir dans la même date et heure limites que celle indiquées pour l'offre.*

*La copie de sauvegarde peut être transmise par voie électronique, par support physique électronique ou par papier.*

*Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il sera détruit par la personne publique.*

Adresse de dépôt : Mairie 1 place Pierre Belon 72330 CERANS FOULLETOURTE

**. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

**LE : LUNDI 10 DECEMBRE 2018 Avant 12 H 00 – dernier délai.**

**ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser :

<b><u>D'Ordre Administratif :</u></b>	<b><u>D'ordre Technique :</u></b>
<p><b>Mairie de CERANS FOULLETOURTE</b>            1 Place Pierre Belon            72330 – CERANS FOULLETOURTE            Tel. 02.43.87.80.20            Fax. 02.43.87.24.80            Courriel : <a href="mailto:mairie@cerans-foulletourte.fr">mairie@cerans-foulletourte.fr</a></p>	<p><b><u>Lots 1 à 7 :</u></b>  <b>PIX ARCHITECTURE</b>            6 rue Brasseur            72200 - LA FLECHE            Tel. 02.43.94.01.08            Fax.02.43.45.12.45            Courriel : <a href="mailto:corvaisier.archi@wanadoo.fr">corvaisier.archi@wanadoo.fr</a></p>